



Fonds de Dotation La Voix du Nord

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Fonds de Dotation La Voix du Nord

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Au Conseil d'Administration du Fonds de Dotation La Voix du Nord,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Fonds de Dotation La Voix du Nord relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

🏛️ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Résultat exceptionnel » de la partie 7 « Informations relatives aux postes du compte de résultat » concernant les corrections d'erreurs relatives aux fonds dédiés et à la dotation consommable.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lille, le 26 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Emilie Poissonnié', with a stylized, overlapping structure.

Emilie Poissonnié

BILAN ACTIF AU 31 DECEMBRE 2023

ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres				
Total I	0	0	0	0
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				16 925
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
Valeurs mobilières de placement	1 314 133	-21 907	1 292 226	1 107 261
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	114 299		114 299	295 131
Charges constatées d'avance				
Total II	1 428 432	-21 907	1 406 525	1 419 317
Frais d'émission des emprunts (III)	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0			
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 428 432	-21 907	1 406 525	1 419 317

BILAN PASSIF AU 31 DECEMBRE 2023

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES *		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		15 000
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	1 346 759,000	1 449 203,00
Excédent ou déficit de l'exercice	-82 537	-102 444
Situation nette (sous total)	1 264 222	1 361 759
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total I	1 264 222	1 361 759
FONDS REPORTEES ET DEBIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	78 842	
Total II	78 842	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	63 461	57 558
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	63 461	57 558
Ecarts de conversion Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	1 406 525	1 419 317

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des donateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	224 634	234 221
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	0	12 140
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
Utilisations des fonds dédiés	10 421	
Autres produits	1 573	1 575
Total I	236 628	247 936
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	114 909	112 610
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	155 717	165 545
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés		
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	14 254	
Autres charges		
Total II	284 880	278 155
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-48 252	-30 219
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	17 488	27 686
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	67 811	
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	85 299	27 686
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	21 907	67 811
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	37 668	32100
Total IV	59 575	99 911
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	25 724	-72 225
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-22 528	-102 444
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	15000	
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	15000	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	75009	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	75009	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-60009	0
Participation des salariés aux résultats (VII)	0	0
Impôts sur les bénéfices (VIII)	0	0
Total des produits (I + III + V)	336 927	275 622
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	419 464	378 066
EXCEDENT OU DEFICIT	-82 537	-102 444
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

FONDS DE DOTATION LA VOIX DU NORD ANNEXES :

1. PREAMBULE

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023 sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan : 1 406 525 €
- Total des produits d'exploitations : 236 628 €
- Résultat comptable de l'exercice (déficit) : - 82 537 €

Le fonds de dotation de la Voix du Nord a été constitué le 15 décembre 2020 et le 31 décembre 2023 constitue la troisième clôture du fonds.

L'exercice comptable a donc une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels du fonds de dotation.

2. OBJET SOCIAL DU FONDS DE DOTATION

Le fonds de dotation a pour objet de favoriser et de développer toutes actions d'intérêts général à caractère social, éducatif, humanitaire et philanthropique, en particulier en contribuant à lutter contre l'exclusion et la précarité et notamment de :

- Lutter contre l'illettrisme en réalisant et/ou soutenant des projets d'intérêt général pédagogique et collaboratif,
- Venir en aide aux personnes défavorisées, aux personnes âgées et aux déshérités en suscitant et favorisant la réalisation d'initiatives et de projets réalisées en leur faveur, et plus généralement en favorisant la réalisation de toutes activités caritatives et/ou culturelles et/ou sportives dans la région des Hauts de France,
- Venir en aide aux enfants handicapés ou en détresse ainsi qu'aux familles connaissant de grandes difficultés en suscitant et favorisant la réalisation d'initiatives et de projets réalisées en leur faveur, et plus généralement en favorisant la réalisation d'activités de bienfaisance et de solidarité.

Le fonds de dotation a également pour objet de favoriser et de développer toutes actions visant à la protection de l'environnement naturel. Afin de réaliser son objet, le fonds de dotation peut notamment :

- Mener des actions de formation et d'éducation,
- Apporter son soutien direct auprès des personnes en situation de précarité afin d'aider à leur insertion
- Soutenir, notamment financièrement, tout organisme d'intérêt général poursuivant des buts similaires aux siens ou se situant dans le prolongement de son objet ;

- Bénéficier de mécénat de compétence des collaborateurs, principalement des différentes entités composant le groupe La Voix du Nord ;
- Développer des partenariats avec tout organisme d'intérêt général développant des activités similaires ou connexes et favoriser la mise en relation de ceux-ci avec les donateurs potentiels ou effectifs ;
- Mettre en place toute communication (revue, site internet, etc.) visant à promouvoir son objet et informer les donateurs sur les actions entreprises et notamment organiser des campagnes d'information, conférences, colloques, forum etc.
- Procéder par tous moyens à la collecte de fonds visant à favoriser le développement de l'objet du fonds
- Gérer les libéralités qui lui sont consenties pour réaliser et financer une œuvre ou mission d'intérêts général dont l'action se rattache à son objet social ;
- Et plus généralement mettre en œuvre tous moyens de toute nature qui soient conforme à la loi et aux règlements et qui lui apparait utile à la poursuite de son objet.

3. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Importance relative
- Continuité d'exploitation,
- Permanence des règles et procédures d'un exercice à l'autre

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Les postes d'actif et de passif du bilan ainsi que les postes de charges et de produits au compte de résultat sont inscrits sans compensation.

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation en vigueur résultant du règlement n°2018-06 de l'ANC du 5 décembre 2018 et de ses règlements modificatifs ultérieurs lorsqu'applicable à l'entité, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

5. RECONNAISSANCE DES CONTRIBUTIONS FINANCIERES RECUES ET FONDS DEDIEES

La date de reconnaissance des donations en numéraire en résultat correspond à la date d'engagement du donateur de contribuer au fonds de dotation. A la clôture de l'exercice, sont comptabilisés en fonds dédiés, si les conditions prévues à l'article 132-1 du règlement ANC n° 2018-06 sont satisfaites, notamment leur affectation à des projets définis, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes : - subventions d'exploitation ; - contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif ; - ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie. Aucun fonds dédié n'est reconnu en l'absence d'affectation des dons à des projets définis.

6. INFORMATIONS RELATIVES AUX POSTES DU BILAN

DETAIL DES CREANCES : NEANT

DETAIL DES DETTES :

FOURNISSEURS A MOINS D'1 AN 63 460.97 €

(Règlements effectués en janvier 2024)

DETAIL DES DISPONIBILITES :

PLACEMENT DE TRESORERIE 1 314 133.41 €

(Mandat de gestion avec Natixis – mode équilibre)

DISPONIBILITES COMPTES BANCAIRES 114 298.74 €

DETAIL DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :

Les VMP correspondent à des contrats de placement et sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Une provision est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Une provision pour dépréciation des titres a été comptabilisé pour un montant de 22K€.

7. INFORMATIONS RELATIVE AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

DONS RECUS :

ANNEE 2023 226 206,82 €

(Utilisation de la plate-forme AssoConnect)

Dont frais de déplacements abandonnés par les membres 1 572,80 €

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS :

Produits Financiers 85 299.07 €

(Dont reprise de provisions : 67 810.89 €)

Charges Financières 59 574.49 €

(Dont dotation provisions : 21 906.85 €)

RESULTAT EXCEPTIONNEL

*CORRECTION D'ERREUR : RECONSTITUTION DES FONDS DEDIES & DOTATION
CONSOMPTIBLE*

La correction d'erreur liée à la reconstitution des fonds dédiés a été constatée en charges exceptionnelles pour 75 009,32 €. Ce montant correspond au report en fonds dédiés qui auraient dû être constatés au 31 décembre 2022 dont le détail est précisé ci-dessous :

NOEL DES DESHERITES : 55 633.47 €

100 000 ARBRES : 8 922.15 €

ABONNEMENTS SOLIDAIRES : 10 453.70 €

La consommation des fonds propres consommables comptabilisés initialement en fond propre avec droit de reprise pour 15 000 € a été faite au 31 décembre 2023. Elle aurait dû être effectuée sur les exercices précédent. Cette correction a été constatée en produits exceptionnels.

8. ENGAGEMENT HORS BILAN

Néant.

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	RECLASSEMENT	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION DU CONSOMMATION		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT
Fonds propres sans droit de reprise	15 000	-15 000							0
Fonds propres avec droit de reprise	0								0
Ecart de réévaluation									0
Réserves									0
Report à nouveau	1 449 203		-102 444						1 346 759
Excédent ou déficit de l'exercice	-102 444		102 444		82 537	-78 842			87 537 (1)
Fonds Dédies	0		0		78 842	78 842			78 842
Dotations consommables	0	15 000					-15 000		0 (1)
Subventions d'investissement									0
Provisions réglementées									0
TOTAL	1 361 759		0	0	-3 695	0	-15 000	0	1 343 064

(1) : La dotation consommable a été consommée sur le résultat de l'exercice.
L'impact de cette consommation a été constatée en produits exceptionnels étant donné qu'il s'agit d'un produit sur exercice antérieur.

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSION SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme	253 750	263 635	1.2 Dons, legs et mécénats		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			Dons manuels	226 207	234 221
1.2 Réalisées à l'étranger			Legs, donations et assurances-vie	0	12 140
Actions réalisées par l'organisme			Mécénats		
Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	37 055	46 621			
TOTAL DES EMPLOIS	290 805	310 256	TOTAL DES RESSOURCES	226 207	246 361
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	21 907	67 811	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	67 811	
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	14 254		3 - UTILISATION DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	10 421	
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	22 528	131 706
TOTAL	326 966	378 067	TOTAL	326 966	378 067

